

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 14 septembre 2023

Présents : Didier Beaujouan, Jean-Christophe Cachard, Sylvie Nicolle, Nadine Haie, Emmanuelle Lebarbier, Catherine Cartry, Patrick Carpophore, Gilles Varon

Absences non excusées : Enola Causeur

Secrétaire de séance : Sylvie NICOLLE

Ouverture de séance : 19 h 15

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 juin 2023
- Majoration de la taxe d'habitation pour les logements meublés non affectés à l'habitation principale
- Décision budgétaire modificative
- Questions et informations diverses

1. **Désignation du secrétaire de séance** : S. Nicolle est nommée secrétaire de séance.

2. **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 juin 2023** :

Le conseil approuve le compte-rendu du 8 juin 2023 à l'unanimité.

3. **Majoration de la taxe d'habitation pour les logements meublés non affectés à l'habitation principale**

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1407 ter du code général des impôts permettant au conseil municipal de majorer d'un pourcentage compris entre 5 % et 60 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, décident de majorer de 20 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés..

4. **Décision budgétaire modificative**

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, la commune a reçu un dégrèvement sur les résidences principales qui était exonéré en 2020. Suite à l'augmentation du taux de la taxe d'habitation en 2019, l'Etat a revu le dégrèvement accordé. Il est donc réclamé à la commune la somme de 1337 €. Par conséquent, il convient d'inscrire la somme de 1337 € à l'article 7391178, somme prélevée sur le compte 6588. (autres charges diverses de gestion courante).

5. Questions et informations diverses

La salle de convivialité :

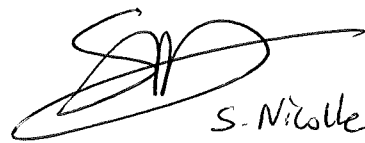
Il est décidé de démolir le petit bâtiment annexe qui servait de toilettes afin de limiter le coût des travaux.

Des travaux complémentaires sont prévus pour le nettoyage et le rejointement des murets extérieurs ainsi que la démolition du WC extérieur pour un budget de 6 466,81 €.

Il est décidé que le tableau de l'ancienne école restera en place sans les rabats pour des raisons de sécurité.

Les membres du conseil ont choisi la couleur noire pour les luminaires extérieurs et la couleur beige pour le revêtement de sol extérieur.

Fin de séance à 20 h 45



S. Nicolle